

PRÉSENTATION

L'objectif de cette formation est de permettre à tous ceux qui interviennent auprès d'enfants ou d'adolescents de développer des connaissances scientifiques, techniques et pratiques et d'assurer une meilleure prise en charge de l'enfant sain, sportif ou malade dans le domaine de l'activité physique et sportive.

Les dernières décennies ont été le témoin d'un intérêt croissant concernant l'activité physique de l'enfant. A l'heure où un grand nombre d'enfants présente une faible activité physique et donc une faible dépense énergétique engendrant des problèmes de santé (obésité, diabète de type 1, risques cardio-vasculaires, etc.), les professionnels de la santé souhaitent savoir comment mener les enfants vers une vie plus active. Aussi, les médecins et les masseurs-kinésithérapeutes désirent connaître comment l'exercice peut être utilisé pour soigner les enfants atteints de maladies cardio-pulmonaires et de désordres musculaires. Par ailleurs, on constate que certains jeunes sportifs, souvent pré-pubères doivent consacrer à l'entraînement un nombre d'heures très conséquent qui peut les conduire à un état de surentraînement, de burnout et à des blessures. Les entraîneurs cherchent les moyens d'entraîner les jeunes athlètes d'une manière sécuritaire et efficace. La question de la santé de l'enfant et du respect de son développement au regard de ses activités physiques et sportives quotidiennes est donc devenue une question sociale incontournable. Il est difficile de dissocier aujourd'hui la santé du niveau d'activité physique pratiquée, qui doivent être appréhendées dans leur interactions permanentes.

1-1-Composition des enseignements

Le D.U. est organisé sur un semestre et est composé de six unités d'Enseignements (UE).

Chaque UE est consacrée à un thème spécifique.

UE 1 : Croissance/maturation et aspects fonctionnels de l'activité physique

UE 2 : Développement de l'enfant

UE 3 : Comportements de l'enfant et leur interaction avec l'activité physique

UE 4 : Modèle de développement de l'enfant

UE 5 : Activité physique et santé de l'enfant

UE 6 : Évaluation de l'activité physique et des comportements de l'enfant

Le nombre total d'heures en présentiel est de 120 heures et de 50h de stage dans la pratique professionnelle de chaque stagiaire. Le stage n'est pas mentionné sur la maquette

1-2- Organisation

Durée de la formation :	1 semestre
Début de la formation :	Fin Janvier
Fin des cours :	Début juillet
Fin de la formation :	Septembre

Périodicité : Six sessions de deux demi-journées par mois. Les interventions sont prévues du jeudi 9h au samedi 12h30.

Lieu : Université de Toulon, Campus de La Garde dans les locaux de la Direction de la DFPA ou à l'UFR STAPS

1-3 Public concerné et conditions d'accès à la formation

Public concerné

Ce DU s'adresse à des professionnels en activité ou en réorientation professionnelle du monde sportif, médical et éducatif.

Pour les professionnels du sport en poste, ce DU permet une spécialisation professionnelle en direction de l'enfant sportif et de haut et bon niveau.

Pour les professionnels de santé, cette formation représente un complément de formation important à l'heure où l'activité physique est considérée un élément majeur de la prévention et de la prise en charge des personnes atteintes de pathologies chroniques.

Pour les professionnels de l'éducation, ce diplôme permet une découverte et une revisite des connaissances scientifiques concernant l'enfant et son développement.

Pré-requis

Le niveau requis d'entrée dans le DU est BAC + 2 ou équivalent et/ou expérience dans le domaine

Dérogation sur dossier

Candidature : CV, lettre de motivation

Capacité d'accueil et seuil d'ouverture

Effectif minimum : 10 participants

Effectif maximum : 15 participants

Possibilité d'assister à un ou plusieurs UE.

1-4 Admission au diplôme

Le diplôme est obtenu lorsque :

- Le stagiaire obtient la moyenne non pondérée, soit 10/20, sur l'ensemble des UE.
- Les UE 1, 2, 3, 4 et 5 sont obtenues avec une moyenne minimale de 8/20 chacune.
- L'UE 6 comptant la mise en pratique professionnelle, le mémoire et sa présentation est obtenue avec une moyenne minimale de 10/20. Voir maquette

Les UE 1,2, 3, 4, et 5 ont des coefficients de 1 (Total de 100 points). L'UE 6 a une pondération de 6 (Total de 120 points).

En cas d'ajournement, les UE validées seront conservées l'année suivante et le stagiaire devra obtenir son diplôme à la fin de cette deuxième année. En cas d'échec, le stagiaire perd le bénéfice des notes et des résultats obtenus sur les deux années.

1-5 Mentions

Les mentions sont délivrées en fonction de la moyenne générale obtenue par le stagiaire sur l'ensemble des UE :

Moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 : mention passable

Moyenne générale supérieure ou égale à 12/20 : mention assez bien

Moyenne générale supérieure ou égale à 14/20 : mention bien

Moyenne générale supérieure ou égale à 16/20 : mention très bien

1-6 Session

Le diplôme est en session unique.

2 – ASSIDUITÉ - RATTRAPAGE

La participation à tous les cours est obligatoire. Toute absence devra être justifiée. Une feuille d'émargement sera signée systématiquement pour chaque demi-journée d'enseignement.

L'absence à la session d'examen entraîne la non validation des UE 1 à 3. L'organisation d'une session de rattrapage en cas d'absence dûment justifiée dans un délai de 48 heures auprès du secrétariat, est laissée à la seule appréciation de l'équipe pédagogique suite à une requête écrite formulée par le candidat. Cette possibilité n'entraîne aucun droit pour le stagiaire.

3 – MODALITÉS DE CONTRÔLE

3-1 Organisation des examens

Les évaluations des UE 1, 2, 3, 4 et 5 sont mensuelles. Il s'agit d'un dossier.

Le mémoire de stage est évalué par une notation du rapport écrit et d'une soutenance orale. Sur maquette en contrôle continu

3-2 Déroulement des épreuves

Les UE sont évaluées par un dossier de 5 pages maximales sur une question posée sur l'ensemble des interventions composant l'UE. Compatible avec CC ?

3-3 Dispositif spécial applicable en cas d'aggravation de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19

Les modalités de contrôles de connaissances sont susceptibles d'être modifiés durant la période prévue dans le calendrier universitaire en raison de l'évolution de la crise sanitaires et des mesures réglementaires. Pour y faire face, les modalités de contrôle des connaissances pourront être organisées entièrement à distance.

Ce dispositif s'applique par dérogation aux règles de droit commun prévues dans le présent règlement.